

Annexe 1

Lettres de mission



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le

12 JUIN 2024

Nos références : MEFI-D24-04125

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la politique en faveur du renforcement de notre souveraineté industrielle menée par le Gouvernement, nous souhaitons vous confier une mission visant à faciliter l'appréhension de la notion de l'origine française des produits pour les consommateurs. En tant que Président d'honneur et fondateur de la certification Origine France Garantie et connaissant votre engagement à défendre notre souveraineté économique et industrielle et à promouvoir la marque France, nous savons pouvoir compter sur votre expertise et votre connaissance du terrain pour mener à bien cette mission.

Le cadre actuel relatif à l'information des consommateurs sur l'origine des produits pourrait freiner le bon développement de la consommation des productions françaises et européennes notamment en raison de :

- la coexistence de multiples labels liés au *made in France* qui suscite des interrogations quant à leur nombre réel et à la rigueur de leurs critères ;
- la diversité des dispositifs de marquage d'origine, comprenant des labels à l'échelle nationale ou régionale, provenant tant d'organismes privés que publics, rend la compréhension de ces distinctions plus complexe pour les consommateurs ;
- l'usage répandu du drapeau français qui peut induire en erreur les consommateurs quant à la véritable origine des produits achetés ;
- l'absence de cohérence dans les initiatives des acteurs de l'écosystème du *made in France*, dont les besoins et intérêts peuvent parfois diverger et contribue à leur complexité.

1/2

Monsieur Yves JÉGO
Ancien ministre
Secrétaire général du World Impact Summit
Président d'honneur et fondateur
Origine France Garantie
38 bis rue Fabert
75007 Paris

139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Le Bureau des cabinets des ministères économiques et financiers met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives dans le cadre de la prise en charge de la correspondance à laquelle fait suite le présent courrier. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit s'exerce par courrier au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique - Bureau des cabinets - Pôle PCS - Télédéc 181 - 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex 12.

Afin de soutenir une production industrielle française et européenne et de simplifier l'information des consommateurs, les objectifs suivants ont été définis dans le cadre de cette mission, à savoir :

- réaliser un état des lieux, à l'échelle nationale, des labels d'origine et des dispositifs de marquage relatifs à l'origine ou à la marque France (positionnements, portage, couverture, etc.), existants ou en conception ;
- analyser les pratiques européennes de valorisation de l'origine en identifiant les organismes clés, les outils mobilisés, les points de blocages, les méthodologies ainsi que l'engagement public-privé et les éventuelles réglementations et définitions divergentes ;
- proposer des recommandations visant à mieux rationaliser les labels existants avec des pistes d'encadrement de l'usage des différents logos et labels du *made in France* afin de pouvoir davantage produire, consommer et valoriser la fabrication française ;
- consulter les industriels et les associations de consommateurs sur ces recommandations de rationalisation que vous aurez proposées et sur la faisabilité de créer un logo officiel du *made in France*, marquant, de façon unique et harmonisée, les produits affichant leur fabrication en France et notamment sur les implications opérationnelles de ce type de logo en matière d'affichage sur les produits.

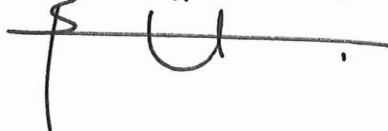
Dans vos recommandations, vous attacherez donc une considération particulière à la question des labels relatifs à l'origine française des produits. Vous dresserez les raisons de leur existence foisonnante, évalueriez leur crédibilité au vu d'éléments objectifs (critères, contrôles, engouement des consommateurs, etc.). Afin de porter à bien cette mission, vous pourrez vous appuyer sur les équipes de la direction générale des Entreprises et entrer en contact avec différents types d'organismes référents dans le domaine du *made in France* au niveau national et européen. Il vous est demandé de rendre les recommandations de cette mission à la fin du mois d'août 2024.

Pour ce faire, les frais que vous engagerez dans le cadre de cette mission seront pris en charge par les services du Secrétariat général des ministères économiques et financiers, conformément aux règles de gestions des dépenses des directions et des services.

Nous sommes convaincus que votre détermination et votre expertise seront des atouts essentiels pour mener à bien cette mission aux enjeux stratégiques. Nous comptons sur votre capacité à fédérer les acteurs autour d'une vision commune, dans le but de simplifier l'information du consommateur et de favoriser une production industrielle française et européenne.

Nous vous remercions de votre engagement dans la réalisation de cette mission.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations les meilleures.



Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie,
des Finances et de la Souveraineté
industrielle et numérique



Roland LESCURE
Ministre délégué
chargé de l'Industrie
et de l'Énergie



Olivia GRÉGOIRE
Ministre déléguée
chargée des Entreprises,
du Tourisme et de
la Consommation